

AFFAIRE N° 15. - Passation d'avenants avec les entrepreneurs de transport assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts, pour la période comprise entre le 1er Mars et Août 1973. - Elèves subventionnés par l'Education Nationale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu de l'augmentation de l'effectif à la rentrée de Mars 1973, je vous demande de m'autoriser à passer des avenants modifiant ceux passés le 11 Décembre 1972, approuvés le 2 Février 1973.

Le nombre d'élèves à transporter se répartit comme suit :

	Avenant 1972	Avenant 1973	TOTAL
Circuit n° 1 - M. GOBALRAJA Francis	277	9	286
Circuit n° 2 - M. SAUTRON Raphaël	276	4	280
Circuit n° 3 - TRANS-TAX	229	3	232
Circuit n° 4 - Mme ZANEGUY Emmanuel	150	7	157
Circuit n° 5 - M. MOUTOUSSAMY Carpin	85	-	85
Circuit n° 6 - M. MOUTOUSSAMY Emile	125	5	130
Circuit n° 7 - M. CHANE Jean-Pierre	176	4	180
Circuit n° 8 - S. T. U. D	502	44	546
Circuit n° 9 - TRANS-TAX	29	1	30
Circuit n° 0 - S. E. T. C. O. R	35	-	35
	1 884	77	1 961

La dépense correspondante supportée par l'Education Nationale et la Commune dans la proportion respective de 65 % et 35 %, sera imputée sur les disponibilités de l'article 6 455 - chapitre 944 du budget communal - exercice 1973.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Denis le 18 Mai 1973

*P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général*

Signé: B. Grasset.